

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

RC/EM/3  
12 janvier 1949

ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE REGIONAL  
de la  
MEDITERRANEE ORIENTALE

PROJET DE RESOLUTION  
CONCERNANT L'INTEGRATION DU BUREAU SANITAIRE D'ALEXANDRIE  
DANS L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Le Comité régional,

1. Considérant les dispositions pertinentes du chapitre XI de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé;
2. la résolution de l'Assemblée Mondiale de la Santé en date du 10 juillet 1948;
3. la longue expérience acquise et les services rendus, dans le domaine de la santé, par le Bureau sanitaire d'Alexandrie;

DECIDE de recommander au Conseil Exécutif que, lors de l'établissement de l'Organisation régionale et du Bureau régional de la Méditerranée orientale, les fonctions du Bureau sanitaire d'Alexandrie soient intégrées dans celles de l'Organisation régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé.